



## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/41

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10  
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS  
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service Direction générale

**Objet : Avenant au bail commercial signé le 24 octobre 2018 avec Monsieur David DEBANDT, médecin pour la location d'un local d'activité de 21,4 m<sup>2</sup>, 2 avenue des Platanes**

**Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,**

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de décider de la conclusion et de la révision du louage de chose d'une durée n'excédant pas douze ans ;

**Considérant** la nécessité pour la ville de Saint-Nom-la-Bretèche de favoriser l'installation de professionnels de santé ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** de conclure un avenant au bail commercial signé le 24 octobre 2018 avec Monsieur David DEBANDT, inscrit au conseil de l'ordre des médecins sous le numéro 10101131034, en vue d'occuper dans les locaux situés 2 avenue des Platanes, une superficie de 21,4 m<sup>2</sup>, pour y exercer sa profession de médecin.

**Article 2 :** dit que les recettes sont inscrites au Budget Principal de la commune.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 11 septembre 2023

Mis en ligne le 11/09/2023

Document rendu exécutoire le 11/09/2023

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services  
**Pascal PARISSIER**

Le Maire  
1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté de  
communes Gally Mauldre

**Gilles STUDNIA**



Accusé de réception en préfecture  
078-12-2005712-20230911-2023-41-AR  
Date de réception préfecture : 11/09/2023